Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 janvier 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

NOR: INTA2200122A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 24 janvier 2022, le nombre total des postes offerts aux concours pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière est fixé à 8 (huit) :

Concours externe	3 (trois) postes
Concours interne	5 (cinq) postes